

AVIS EMIS PAR LE CHSCT-D Des Hautes-Alpes

Réunion du 3 avril 2020

Avis :

« Le CHSCT demande un envoi sur le mail professionnel de chaque personnel enseignant et non-enseignant du département contenant le modèle de fiche RSST en pièce jointe ainsi que la procédure pour la compléter et la transmettre aux assistants de prévention. ».

La DSSEN n'est, techniquement, pas en mesure de faire droit à cette demande. Il n'existe pas de liste de diffusion spécifique aux personnels exerçant dans les Hautes-Alpes pour les personnels ATSS.  
Une demande sera adressée au rectorat.

Pour l'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services

De l'éducation nationale

Des Hautes-Alpes,  
Le secrétaire général

Alain MASSENET